

Les organisations régionales de gestion de pêche (ORGP) : Un outil au carrefour de la liberté de la pêche et la conservation de l'environnement marin

Les ORGP ont amorcé une transformation du compartimentage maritime classique. Des zones de compétences régionales basées sur des critères biologiques liées notamment à la mobilité des espèces marines ont vu le jour. Cette transformation spatiale n'est pas été accompagnée malheureusement par une transformation du régime juridique de cet espace. Cette institutionnalisation de la gestion de la pêche n'a pas abouti à une véritable internationalisation de gestion des espèces. Le principe de la liberté de la pêche en haute mer ainsi que les principes fondamentaux de droit international constituent les éléments majeurs bloquant tout changement radical au profit d'une protection écosystémique de la haute mer.

Emna SOHLOBJI, Doctorante en Droit de la mer
Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

